Lettre aux enseignants du Pas-de-Calais
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

JUIN 2017

L'éducation prioritaire dans le Pas-de-Calais

ÉDITO

L'éducation prioritaire est une politique publique ambitieuse au service de tous les élèves. L'action repose sur un collectif, des équipes plurielles conjuguant toutes les professionnalités autour d'un enjeu essentiel : accueillir à l'école tous les enfants, chacun dans sa globalité et assurer la progressivité et la continuité de son parcours.

La politique d'éducation prioritaire engage les territoires dans une action volontariste visant à lutter contre les déterminismes sociaux en corrigeant les inégalités sociales de réussite scolaire.

A la faveur d'un renforcement des moyens dans les écoles et les collèges ciblés, elle permet d'accompagner les initiatives des acteurs locaux pour consolider les conditions de réussite des élèves en expérimentant et déployant toutes les pratiques favorables à des parcours ascendants et diversifiés.

Les évolutions actuelles sont encourageantes et peuvent être poursuivies **en réduisant les écarts de performance observés entre établissements de même type, tant au sein de l'éducation prioritaire (REP et REP+) qu'hors éducation prioritaire.** L'académie et le département sont ainsi engagés dans une phase de rattrapage et une dynamique positive faisant écho aux atouts du territoire. ■

L'Inspecteur d'académie
DASEN du Pas-de-Calais

Jean-Yves BESSOL

académie Lille
direction des services départementaux de l'éducation nationale Pas-de-Calais

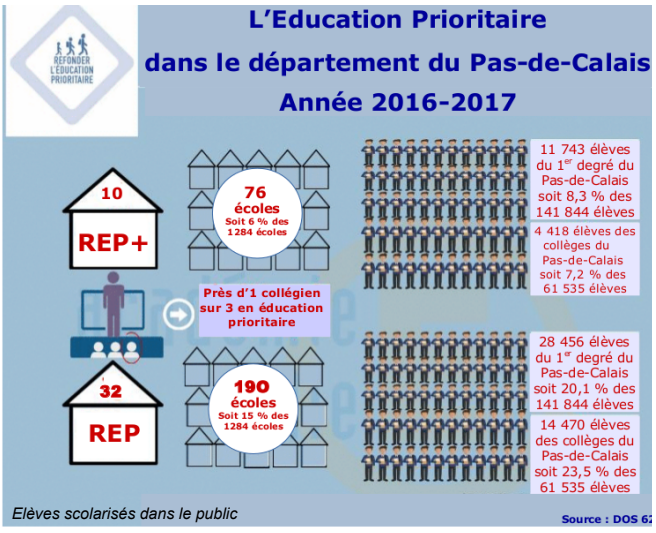

LA CARTE DE L'EDUCATION PRIORITAIRE

Répartition des REP et REP+ dans l'académie de Lille

	Nord	Pas de Calais	Académie
REP+	31	10	41
REP	46	32	78
total EP	77	42	119

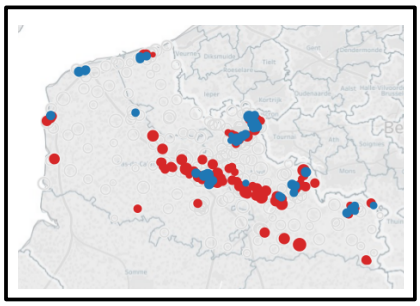

source : tableau de bord DGESCO 2015

	REP+			REP					
	Nb de réseaux	Nb élèves 1er et 2nd degrépublic	% REP+	Nb de réseaux	Nb élèves 1er et 2nd degrépublic	% REP	Nb total élèves par bassin	% élèves en EP par bassin	Part du bassin dans l'EP du département
Lens-Hénin-Liévin	5	8653	15,1	14	20429	35,7	57284	50,8	28,2
Béthune-Bruay	0	0	0	11	13724	34,8	39408	34,8	19,4
Audomarrois-Calaisis	4	6031	15,1	1	1622	4,1	39965	19,1	19,7
Boulogne-Montreuil	1	1477	4,5	4	5374	16,5	32480	21,1	16,0
Artois-Ternois	0	0	0	2	1777	5,2	34242	5,2	16,8
Pas-de-Calais	10	16161	7,9	32	42926	21,1	203379	29,1	100

Source : Division de l'organisation Scolaire du Pas-de-Calais

A la lecture de la carte, on constate que l'essentiel des réseaux d'éducation prioritaire de l'académie de Lille suivent l'ancienne implantation des mines. Dans le département, les bassins qui scolarisent le plus d'élèves en éducation prioritaire correspondent aux 2 ex bassins miniers : le bassin de Lens-Hénin-Liévin avec 50,8 % des élèves et le bassin de Béthune-Bruay avec 34,8 %. Chacun de ces bassins représente respectivement 28,2 % de l'éducation prioritaire du département et 19,4 % de l'éducation prioritaire du département.

Références :

- le site de l'éducation prioritaire : https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/accueil.html
- le référentiel de l'éducation prioritaire : https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/fileadmin/user_upload/user_upload/accueil/Referentiel_de_l_education_prioritaire.pdf
- le site de la politique de la ville : http://www.ville.gouv.fr/?tout-sur-la-politique-de-la-ville

LE PARCOURS DE L'ELEVE SCOLARISE EN EDUCATION PRIORITAIRE

Le parcours de l'élève scolarisé en éducation prioritaire présente des caractéristiques spécifiques. Le retard à l'entrée en 6ème est significativement plus élevé en éducation prioritaire que pour le département. En REP+, le taux de retard à l'entrée en 6ème est de 14,3% contre 10,1% pour le département.

Réussite au diplôme national du brevet

Une réussite au DNB qui progresse en éducation prioritaire comme hors éducation prioritaire.

en %	session 2014	session 2015	session 2016	Évolution 2014/2016
REP+	71,93	78,17	78,28	+6,36
REP	79,02	80,62	83,38	+4,36
EP	76,30	79,70	81,50	+5,16
Hors EP	84,11	86,20	86,69	+2,58
Département	85,00	86,70	87,80	+2,8
Académie	86	87,4	88,6	+2,6

Sources : infocentre examen et tableau de bord EP DGESCO

On note une réduction de l'écart de réussite au DNB entre l'éducation prioritaire et le hors éducation prioritaire conformément aux objectifs fixés nationalement visant à réduire cet écart à moins de 10 points; il est actuellement de 5,2 points.

Des marges de progression : réduire les écarts à la moyenne au sein de chaque type d'établissement.

Evolution des taux de réussite au DNB série générale

	% de réussite session 2016	Écart * Session 2016	Écart * Session 2015	Écart * Session 2014
REP+	78,3	28,1	12,3	28,4
REP	83,4	29,5	19,9	39,9
EP	81,5	33,8	19,9	39,9
hors EP	86,7	25,1	26,7	36
Total dépt 062	87,8	38,0		
Total académie	88,6			

** : écart entre la valeur maximale et la valeur minimale de réussite au DNB*
source : infocentre
tableaux de bord DGESCO

Au sein de l'éducation prioritaire, on observe un écart entre la valeur la plus basse (*62%*) et la valeur la plus haute (*95,8%*) de réussite au DNB de 33,8 points. Ces écarts importants au sein d'établissements de même type témoignent de marges de progression considérables.

C'est en réduisant les écarts à la moyenne des établissements de même type, en éducation prioritaire comme hors éducation prioritaire, que la performance globale du département et de l'académie progressera.

Les décisions d'orientation 3ème vers la 2nde GT : une évolution très positive sur 3 ans quelque soit le type d'établissement

La décision d'orientation est délivrée par le chef d'établissement à l'issue du conseil de classe du 3ème trimestre. Elle témoigne d'une action volontariste.

Evolution des décisions d'orientation 3ème → 2nde GT

	2015-2016 Juin 2016	Écart * Sept 2016	Écart * Sept 2015	Écart * Sept 2014
REP+/ ECLAIR	56,5	30,1	31	49,5
REP/RRS	62,2	36	28,2	27,5
EP	61	40,8	28,9	49,5
Hors EP	68,2	36,9	39,8	43,4
Département (Pu)	66	48,3		
Académie	65,9			

** : différence entre la valeur maximale et la valeur minimale des établissements de même type*
source : SAIO

Au delà de la moyenne départementale, si l'on compare des établissements de même type (REP+, REP, hors EP), la moyenne de chacun de ces sous-groupes d'établissements de même type masque des écarts importants entre la valeur la plus basse et la valeur la plus haute.

C'est en réduisant les écarts à la moyenne des établissements de même type que l'on fera globalement évoluer les performances du département.

La demande sociale :
On observe des écarts similaires dans l'expression spontanée des familles qui demandent l'orientation de la 3ème vers la 2nde GT.
Au sein des REP+, la demande d'orientation en 2nde GT varie de 44,6 % à 69,9 % soit 25 points d'écart entre l'établissement dans lequel la 2nde GT est le moins demandé et l'établissement dans lequel la 2nde GT est le plus demandé.
- Au sein des REP, l'écart est de 27 points : 43,7 % --> 71,3%,
- En hors éducation prioritaire, l'écart est de 37 points : 49 % --> 86,3%.

Evolution des décisions d'orientation 3ème → 2nde GT

	2013-2014 Juin 2014	2014-2015 Juin 2015	2015-2016 Juin 2016	2016-2017 Juin 2017	évolution 2013-2017
REP+/ ECLAIR	47,1	53,3	56,5	59,6	+12,5
REP/RRS	55,3	57,9	62,2	63,1	+7,8
EP	53,5	57	61	62,4	+8,9
Hors EP	63	64,8	68,2	69,8	+6,8
Département	60,7	62,8	66	67,6	+6,9
Académie	60,9	62,8	65,9		

Elèves scolarisés dans le public
Source SAIO

On note une évolution significative des décisions d'orientation de la 3ème vers la 2nde GT avec une hausse de 6,9 points sur 4 ans et avec une réduction de l'écart éducation prioritaire et hors éducation prioritaire à 7,4 points conformément aux objectifs nationaux visant à un écart inférieur à 10 points.

Les taux de passage de 3ème vers la 2nde GT

Le taux de passage de la 3ème vers la 2nde GT est le flux réel des élèves orientés en fin de 3ème en juin 2016 et observé en septembre 2016. Le taux de passage est conditionné par les décisions d'orientation du chef d'établissement.

Evolution des taux de passage 3ème → 2nde GT

	2015-2016 Sept 2016	Écart * Sept 2016	Écart * Sept 2015	Écart * Sept 2014
REP+/ ECLAIR	51,7	38,1	36,1	42,3
REP/RRS	57,1	31,5	37,3	22,1
EP	55,9	38,1	37,3	42,3
Hors EP	63,6			
Département (Pu)	61,3			
Académie	62,3			

** : différence entre la valeur maximale et la valeur minimale des établissements de même type*
sources : tableau de bord EP DGESCO et APAE

On constate un écart de 5 points entre les décisions d'orientation et le flux réel. **Cet écart est équivalent quelque soit le type d'établissement**.

Il témoigne d'une forte adhérence du parcours de l'élève à la décision d'orientation; ce qui constitue a priori une condition favorisant l'accrochage scolaire.

Devenir des élèves de 3ème à l'issue de la 2nde GT : dans le département, le marqueur social est un élément essentiel du parcours scolaire.

Un parcours scolaire très différencié en fonction de l'origine scolaire des élèves

Devenir des élèves de 3ème post 2nde GT

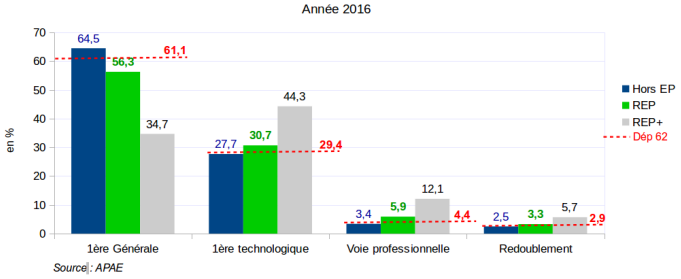

Source : APAE

Dans le département, à l'issue de la 2nde GT, les parcours scolaires des élèves hors éducation prioritaire (en flux réel) suivent les orientations nationales : *65 % vers la 1ère générale et 28 % vers la 1ère technologique.*

En revanche, les élèves de REP et encore plus ceux de REP+ *(44%)* tendent à se diriger massivement vers les 1ères technologiques.

L'élévation du niveau de qualification repose sur un processus de normalisation visant aussi à consolider l'orientation en première générale.

LA POPULATION SCOLAIRE EN EDUCATION PRIORITAIRE

L'écart entre taux de PCS défavorisées et taux de boursiers : une action volontariste pour garantir l'accès aux bourses à tous les ayant-droits

Evolution de l'écart entre le taux de PCS défavorisées et le taux de boursiers en collège

	Année 2016-2017			*Année 2015-2016*	*Année 2014-2015*
	% PCS défavorisées	% boursiers	delta PCS/boursiers	*delta PCS/boursiers*	*delta PCS/boursiers*
REP+/ ECLAIR	80,4	68,9	11,5	*10,2*	*12,9*
RRS	69,2	53,2	16	*16*	*15,8*
Hors EP	53,9	35,8	18,1	*18*	*17,4*
dép (Pu)	59,4	42,2	17,2	*17,4*	*16,8*

sources : APAE et tableaux de bord EP DGESCO
** : PCS défavorisées+ PCS non renseignées*

On observe en collège un écart de 17 points entre le taux de PCS défavorisées et le taux de boursiers et un écart de 42 points en lycée.

On constate que l'écart est moins significatif en collège REP+ témoignant d'un accompagnement spécifique qui doit se déployer dans tous les établissements du département à la faveur d'une meilleure articulation entre le premier et le second degrés pour les bourses aux collèges et entre le collège et le lycée pour les bourses à l'entrée en 2nde.

La correction des inégalités sociales de réussite scolaire en éducation prioritaire

L'écart entre le taux de réussite au diplôme national du brevet de tous les élèves et le taux de réussite au DNB des élèves de PCS défavorisées est un indicateur essentiel permettant d'apprécier la capacité de l'établissement à faire réussir les élèves les plus défavorisés socialement. Il doit tendre vers 0.

Evolution de l'écart entre taux DNB et taux PCS défavorisées

	Session 2016	delta* Session 2016	*delta* Session 2015*	*delta* Session 2014*
REP+/ ECLAIR	+3,5	6,4	*9,2*	*11,8*
REP/RRS	+3,8	11,8	*16,8*	*13,4*
EP	+3,6	11,8	*16,8*	*13,8*
Hors EP	+9	25,5	*20,5*	*26,0*
dép (Pu)	+6,3	25,5	*23,5*	*26,0*
académie	+6,9			

** : différence entre la valeur maximale et la valeur minimale de cet indicateur*
source APAE

On remarque que l'écart entre le taux de réussite au DNB et le taux de réussite au DNB des élèves de PCS défavorisées est de 3,6 points en éducation prioritaire et de 9 points hors éducation prioritaire :

l'action correctrice des établissements scolaires est plus significative en éducation prioritaire.

Une action éducative renforcée sur les territoires de l'éducation prioritaire :

L'éducation prioritaire en garantissant des moyens supplémentaires permet de déployer des dispositifs favorables à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, à l'évolution des pratiques pédagogiques (*dispositif « plus de maîtres que de classes », à la rentrée 2017 dédoublement des classes de CP*), à la liaison entre le premier et le second degrés par la coordination du réseau en mettant l'accent sur la formation des enseignants.

Scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans le département :

en %	2013	2014	2015	2016
éducation prioritaire	35,7	37,5	38,5	42
hors éducation prioritaire	28	27	26,8	23,4
total*	29,1	28	28,2	29,6

** public+privé*

EDUCATION PRIORITAIRE ET POLITIQUE DE LA VILLE : UNE AMBITION PARTAGÉE

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. La politique de la ville recouvre une grande diversité d'interventions qui complètent les autres politiques publiques (éducation, logement, action sociale...). Elle est mise en œuvre localement dans le cadre des contrats de ville pilotés par les communautés de communes (EPCI) et associant de nombreux partenaires.

Les contrats de ville reposent sur 3 piliers :
- le développement de l'activité économique et de l'emploi,
- la cohésion sociale (→ éducation),
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Des territoires convergents

La nouvelle géographie prioritaire :
- simplifie les trop nombreux zonages et dispositifs qui s'étaient empilés depuis plus de vingt ans : ZUS, CUCS, ZRU, ZFU ;
- rationalise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté ;
- se fonde pour l'identification des nouveaux quartiers prioritaires (QPV) sur le critère unique de la pauvreté (ressources inférieures à 60 % du revenu médian national s'élevant à 19 785€, *source INSEE 2012*) ;
- **est mise en cohérence avec les réseaux d'éducation prioritaire.**

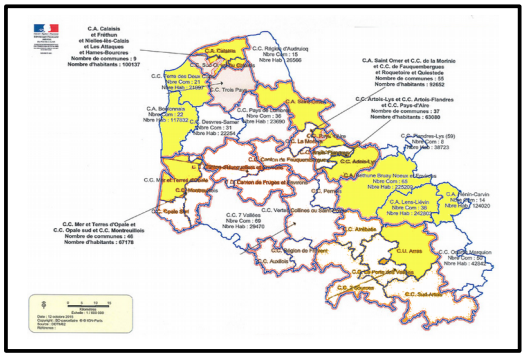

11 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en politique la ville.

Le département du Pas-de-Calais compte 64 quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville ; 50 communes sont concernées, soit 11 % de la population du département, ce qui représente 160 000 habitants.

Pour le département du Pas-de-Calais, 11 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur 33 EPCI relèvent de la politique de la ville.

Dans le département du Pas-de-Calais :

- les 10 REP+ se trouvent **tous** en quartier politique de la ville,
- sur les 32 REP, 1 seul REP n'est pas en politique de la ville : Frévent,
-une communauté de commune, celle de Marquise, est en politique de la ville mais ne possède aucun REP et REP+. ■

DES DISPOSITIFS PARTICULIERS

L'école ouverte

L'école ouverte est un dispositif académique proposé à tous les établissements et écoles situés en éducation prioritaire ainsi qu'aux lycées professionnels. **Ce dispositif permet d'accueillir des élèves du premier et du second degrés sur le temps des petites et grandes vacances scolaires** à raison de 3 à 4 semaines par an. Ce temps permet notamment de **proposer des activités d'apprentissage, d'ouvertures culturelles et de découvertes professionnelles.** Cet espace-temps permet de renouveler le lien pédagogique en associant tant les élèves que les enseignants du 1er et du 2nd degrés et en veillant à impliquer plus significativement les parents.

Dans le département, 15 établissements fonctionnant en réseau 1er et 2nd degrés proposent ce dispositif dont 5 collèges en REP+, 6 collèges en REP, 2 lycées professionnels.

Nom	Ville	Réseaux
Henri Wallon	Divion	REP
Lavoisier	Auchel	REP
Léo Lagrange	Lillers	REP
Pierre Cuallacci	Frévent	REP
Joliot Curie	Calonne-Ricouart	REP
Angellier	Boulogne sur mer	REP
Paul Langevin	Boulogne sur mer	REP+
Langevin Wallon	Grenay	REP+
Martin Luther King	Calais	REP+
Paul Langevin	Avion	REP+
Vauban	Calais	REP+
Marie Curie	Arras	HEP
Lavoisier	Auchel	LGT
Mendès France	Bruay la Buissière	LP
Robespierre	Lens	LP

« Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE)

Ce dispositif **s'adresse à des parents nouvellement arrivés en France.** Il a pour objectif de **donner aux parents étrangers allophones les moyens d'aider leurs enfants dans leur scolarité par :**

1) un apprentissage de la langue française,
2) une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et des devoirs des élèves,
3) une meilleure compréhension des principes, des valeurs et des usages de la société française.

Les parents sont accueillis dans les établissements scolaires à raison de 60 à 120 heures dans l'année.

6 dispositifs ont été implantés dans le département du Pas-de-Calais pour l'année 2016-2017.

Etablissements
Cité scolaire Gambetta d'Arras
Collège Jean Zay de Lens
Collège Gérard Philippe d'Hénin-Beaumont
Collège République de Calais
Collège Langevin d'Avion
Collège Jean Moulin de Berck

Les parcours d'excellence

Les parcours d'excellence permettent aux collégiens volontaires de 3ème des REP+ de **bénéficier d'un accompagnement collectif et/ou individuel tout au long de leur parcours** afin notamment de développer une connaissance des champs professionnels et des formations et se projeter dans un parcours post bac ambitieux et diversifié.

Pour l'année 2016-2017, les 10 REP+ du département proposent ce dispositif : 41 % des élèves (*soit 382 élèves de 3ème*) y participent. A la rentrée 2017, les parcours d'excellence seront étendus aux collèges en REP. Un suivi sera assuré en lycée pour tous les élèves engagés dans le dispositif en 2016-2017 dans leur lycée d'accueil.

Les cordées de la réussite

Créé en 2008 pour promouvoir l'égalité des chances et la réussite des jeunes, notamment issus des quartiers de la politique de la ville, le dispositif est animé par le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en partenariat avec le Ministère chargé de la politique de la ville. **Le dispositif des "Cordées de la réussite" s'inscrit dans une dynamique d'intensification des liens entre l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et le monde professionnel.** L'objectif est d'accroître l'ambition scolaire des jeunes lycéens et collégiens issus de milieux sociaux modestes, notamment des quartiers relevant de la politique de la ville.

Pour l'année scolaire 2016-2017, 4 dispositifs « cordées de la réussite » sont déployés dans le département du Pas-de-Calais qui ciblent 50 établissements dont 12 en éducation prioritaire.

Tête de cordée	Ville	Nb établissements source	Dont collèges en EP	Nb élèves bénéficiaires
Université	Arras	10	2 REP+/1 REP	200
Lycée de Vinci	Calais	16	3 REP+	1 650
Lycée Pasteur	Hénin Beaumont	18	6 REP	120
Lycée Béhal	Lens	6	0	150
Total: 4		**50**	**5 REP+/7 REP**	**2120**

Des évidences qui masquent des réalités plus contrastées

Si 71,3% des collégiens (soit 13 768 collégiens) scolarisés en éducation prioritaire sont de PCS défavorisées, 63% des collégiens (soit 23 462 collégiens) de ces mêmes PCS sont scolarisés **hors éducation prioritaire.** Dans le Pas-de-Calais, les PCS défavorisées sont davantage concentrées en éducation prioritaire qu'en France où 75% des élèves issus de PCS défavorisées sont scolarisés dans un établissement hors éducation prioritaire. Dans l'un et l'autre cas, cela témoigne d'une certaine mixité sociale et cela signifie que les dispositifs de l'éducation prioritaire ne couvrent pas tous les élèves de PCS défavorisées.

Les évolutions attendues visant à corriger les inégalités sociales de réussite scolaire dépassent les seuls territoires de l'éducation prioritaire.